

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF2510

présenté par

Mme Lejeune, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier, Mme Brulebois, M. Fégné, M. Barusseau, M. Dufau, M. Delautrette, M. Eskenazi, Mme Jourdan, M. Leseul et M. Roussel

ARTICLE 60**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député.es LFI-NFP souhaitent supprimer la réforme du chèque énergie, qui remet en cause l'automatisme du versement du chèque énergie et risque de conduire à une hausse du non-recours.

En effet, le gouvernement précise que la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale a perturbé l'établissement d'une nouvelle liste de bénéficiaires du chèque énergie. Il indique, dans le bleu budgétaire de la mission écologie, que "l'attribution du chèque énergie s'appuiera sur les paramètres fiscaux du ménage et sur le croisement du numéro de compteur et du numéro fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité pour éviter l'attribution de deux chèques pour un même logement".

Le gouvernement poursuit en assumant le risque de non-recours : "cette réforme pourrait conduire à une réduction transitoire du nombre des bénéficiaires la première année de mise en œuvre". Cette réforme est un moyen pour le gouvernement de faire des économies sur le dos des plus précaires. Hélène Denise de la Fondation Abbé Pierre précise dans Mediapart "le taux de non-recours sera énorme !" ou encore "ils ont tellement peur de verser deux fois un chèque au même foyer qu'ils préfèrent mettre à terre tout le dispositif". Rappelons que 5,5 millions de ménages ont reçu un chèque énergie automatiquement en avril 2024. Le montant peut aller de 48€ à 277€, sachant que la moyenne du chèque est de 150 €.

Le gouvernement entreprend ce type de réforme alors que la précarité énergétique a augmenté en 2023. D'après l'observatoire national de la précarité énergétique, 26% des consommateurs ont souffert du froid en 2023, soit 4 points de plus que l'année précédente et 12 points de plus qu'en 2019. Le baromètre énergie-info du médiateur national de l'énergie précise quant à lui que 79% des consommateurs ont réduit le chauffage pour ne pas avoir des factures trop élevées, soit 10 points de plus qu'en 2022 et 26 de plus qu'en 2020.

Les député.es LFI-NFP demandent la suppression de cette réforme qui pourrait accroître le non-recours et en conséquence la précarité énergétique. Les député.es LFI-NFP rappellent qu'ils sont pour le blocage des prix de l'énergie et défendront une proposition de loi sur ce sujet lors de leur niche de novembre 2024.